

nous permettre d'abord, au lieu de consacrer sans cesse de vastes sommes d'argent à des programmes temporaires adoptés par opportunisme.

Ce rapport nous apprend qu'il est urgent de prendre des dispositions précises pour donner à tous la possibilité de vivre convenablement. Cela est très important, comme l'a mentionné le sénateur qui a proposé la motion hier. Le rapport signale que plus d'un million de Canadiens sont fonctionnellement illettrés. Voilà une expression savante que je ne me souviens pas d'avoir déjà entendue. Elle signifie qu'un million de Canadiens ne sont pas préparés à occuper de bons emplois. Ils ne peuvent qu'accomplir des travaux serviles. Ils savent lire et écrire, mais pas assez couramment pour obtenir de bonnes situations. Leur manque d'instruction les limite aux tâches les plus serviles.

D'après le rapport, ce n'est pas leur faute. D'ordinaire, il s'agit de jeunes gens qui ont grandi dans des foyers à l'étroit, des taudis, ou dans des fermes où la famille nombreuse habitait une maison exiguë. Il leur est impossible de recevoir une instruction convenable.

Un secrétariat spécial, établi par le gouvernement fédéral, a dépeint ces conditions par écrit. Il en a exposé les causes qui, naturellement, commencent à l'école. Je cite son rapport:

On ne saurait aucunement s'attendre qu'un étudiant fasse du bon travail à la maison s'il doit y étudier dans une pièce mal éclairée où le reste de la famille vit, mange et dort.

Hélas! c'est le cas de milliers d'entre eux.

De même, il n'est pas raisonnable d'espérer de l'attention en classe chez un étudiant qui a mal dormi parce qu'il avait faim ou pour quelque autre empêchement.

Il va sans dire, les honorables sénateurs savent que certaines maisons trop petites hébergent beaucoup d'enfants.

Suivant les conclusions du secrétariat, l'enseignement satisfaisant des pauvres en vertu du régime gratuit des écoles publiques ne peut pas résoudre le problème, vu que certains enfants sont incapables d'en profiter pleinement. Il en résulte qu'ils quittent l'école dès les premières années.

Les honorables sénateurs se rappelleront que, lors de la récente conférence des onze gouvernements provinciaux et territoriaux, les experts ont divisé la pauvreté en trois catégories. Notre gouvernement et celui des États-Unis livrent la guerre à la pauvreté. On nous dit que le premier groupe de pauvres comprend ceux qui ne peuvent travailler

parce qu'ils sont trop âgés ou atteints d'une infirmité physique. Nous le savons. Depuis quelque temps déjà le comité du sénateur Croll poursuit une enquête approfondie à ce sujet. Le deuxième groupe comprend ceux qui peuvent travailler mais qui ne trouvent pas d'emplois. Je suis heureux de dire qu'ils représentent maintenant une faible fraction de la main-d'œuvre et qu'ils se trouvent d'ordinaire dans certaines régions de marasme.

Le troisième groupe comprend les travailleurs qui ne peuvent gagner un revenu suffisant. J'en parlais justement il y a quelque temps. Certains sont des agriculteurs—et cela ne comprend pas les agriculteurs de la Saskatchewan. J'écoutais hier mon honorable ami, le motionnaire (l'honorable M. McDonald, Moosomin) parler du revenu moyen des agriculteurs de la Saskatchewan. Je ne pouvais m'empêcher de penser combien heureux seraient les agriculteurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, bref des quatre provinces de l'Atlantique, s'ils gagnaient autant ou presque. L'honorable parrain de la motion a ajouté que certains d'entre eux ne gagnaient pas plus de \$1,000 par année. Il y a en Saskatchewan, paraît-il, une région où même un lapin mourrait de faim mais c'est une toute petite région.

Les pêcheurs et les cultivateurs des provinces de l'Atlantique seraient très heureux de pouvoir gagner les sommes mentionnées, soit une moyenne nette maximum de \$6,936 et minimum de \$4,300.

Les vieillards, disent les spécialistes, doivent recevoir une aide de l'État—ce n'est pas nouveau—aide suffisante pour assurer leur subsistance en sauvegardant leur dignité personnelle. Il y a eu des votes à l'autre endroit ces quelques derniers jours sur des motions par lesquelles l'opposition a cherché à faire augmenter les pensions versées aux vieillards. J'ignore si le courrier des autres honorables sénateurs renferme de la correspondance ayant trait aux vieillards, mais c'est le cas du mien, et il s'accroît avec le temps. Les lettres que je reçois signalent qu'étant donné la montée en flèche du coût de la vie, les vieillards ne peuvent plus payer leurs comptes et vivre décemment avec la pension de \$75 par mois qu'ils reçoivent du gouvernement.

Les deux groupes de chômeurs et de travailleurs mal payés exigent une politique de main-d'œuvre destinée à assurer un niveau d'emploi élevé et une économie à forte productivité. Cette politique doit comporter un accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre, la formation intensive des ouvriers et leur rééducation dans des emplois spécialisés, l'orientation professionnelle des jeunes et des programmes d'expansion régionale. Elle devra aussi comprendre des logements conve-